

SÉANCE DU 2 JUILLET 2020

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 26 juin 2020

L'an deux mille vingt , le deux juillet à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Valdo DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU JEUDI 2 JUILLET 2020

Lors de cette séance, le Conseil municipal, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Antoine LE NY

Nombre de Conseillers présents : 35

Monsieur le Maire, conformément à la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, communique au Conseil Municipal l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux.

Cet état des indemnités, libellées en euros, est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune (article 93 de la loi n°2019-1461 codifié à l'article L.2123-24-1-1 du CGCT). Cette communication a été faite et l'état annuel remis à chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

COMMUNICATION DES DECISIONS

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

20-07-113 : Communication des décisions

Monsieur le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, a rendu compte au Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de la délibération du 25 mai 2020. Puis, Monsieur le Maire en application de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, a informé les conseillers municipaux des décisions prises en application de ses délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT (**délibération n°20-07-113**).

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

20-07-114 : Modification de la composition de la CACC (Commission d'Attribution des Contrats de Concession)

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission d'attribution des contrats de concession comme suit :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1	Julie DUMONT	Antoine LE NY
2	Monique JULIEN	Jean-Louis ARCARAZ
3	Laurent KERMABON	Baptiste ROUSSEAU
4	Régis GRELOT	Bénédicte GUICHON
5	Christophe GIGOT	Charles POUVREAU

20-07-115 : Modification de la composition de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux)

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux comme suit :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1	Julie DUMONT	Antoine LE NY
2	Monique JULIEN	Jean-Louis ARCARAZ
3	Laurent KERMABON	Baptiste ROUSSEAU
4	Régis GRELOT	Bénédicte GUICHON
5	Christophe GIGOT	Charles POUVREAU

	Représentants d'associations locales titulaires	Représentants d'associations locales suppléants
1	Association Saint Vincent de Paul Jean-Pierre REYREL	Association Saint Vincent de Paul Marie-Hélène PINAUD
2	Association culture et compagnie Marie-Laure DAUNOT	Association culture et compagnie Sébastien GAGNIER
3	Association les vitrines libournaises Lionel CASTANO	Association les vitrines libournaises Bertrand RÉAUX
4	Association la Movida Marie-Thérèse ALONSO	Association la Movida Maryse THOMAS

			Envoyé en préfecture le 09/07/2020
5	Club libournais de la retraite sportive Daniel HOLLET	Club libo	Reçu en préfecture le 09/07/2020 Affiché le Marie-Jeanne LAVISTA ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

20-07-116 : Modification de la composition de la CAO (Commission d'Appel d'Offres)

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent comme suit :

	Membres titulaires	Membres suppléants
1	Denis SIRDEY	Daniel BEAUFILS
2	Régis GRELOT	Marie-Sophie BERNADEAU
3	Laurence ROUEDE	Jean-François LE STRAT
4	Jean-Philippe LE GAL	Bilal HALHOUL
5	Christophe DARDENNE	Christophe GIGOT

PROJET URBAIN

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

20-07-117 : Aménagement de la place Joffre - square du XVe dragon: modification du taux de subvention sollicité dans le cadre de la DSIL 2020

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL un soutien financier à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération, soit : 1 655 495,00 € dans le cadre de l'opération précitée.

EDUCATION

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

20-07-118 : Cantines scolaires - déploiement des selfs et changement de contenants alimentaires - modification du taux de subvention sollicité dans le cadre de la DSIL 2020

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel suivant :

Budget prévisionnel de l'opération - en € HT			
Dépenses		Recettes	
Travaux	63 456,25 €	DSIL	28 555,31 € 45,00%
		Département (plafond x coeff. solidarité)	21 960,00 € 34,61%
		Autofinancement	12 940,94 € 20,39%
	63 456,25 €		63 456,25 € 100 %

- autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État – Dotation de Soutien à L'investissement Local 2020 – dans le cadre de l'opération précitée, à signer tous documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande et à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État

**20-07-119 : Création de deux classes maternelles sup
scolaire 2020-2021 – Modification du taux de subvention sol
DSIL 2020**

Le Conseil Municipal :

-approuve le plan de financement prévisionnel actualisé ci-dessous :

Budget prévisionnel de l'opération - en € HT				
Dépenses		Recettes		
Travaux	246 792,00 €	DSIL	123 396,00 €	50,00%
		Département (plafond x co- eff. solidarité)	15 000,00 €	6,07%
		Autofinancement	108 396,00 €	20,00%
	246 792,00 €		246 792,00 €	100,00 %

-autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'opération précitée, à signer tous les documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande et à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État

FINANCES

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

20-07-120 : Désignation des représentants à la commission communale des impôts directs (CCID)

Le Conseil Municipal accepte et valide la liste de 32 contribuables qui sera envoyée à la Direction départementale des finances publiques, à l'intérieur de laquelle, celle-ci désignera huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants qui composeront la nouvelle commission communale des impôts directs :

1	JULIEN PATACHON Andrée	18 rue Eugène Delacroix 33500 LIBOURNE	10/01/1947
2	LABROUSSE Monique	17 rue Fernand Léger 33500 LIBOURNE	22/12/1946
3	GALAND Michel	31 avenue du Général de Gaulle 33350 SAINTE TERRE	27/02/1945
4	LUSIGNAN Ernile	20 rue Jean Jacques Rousseau 33500 LIBOURNE	01/11/1995
5	PRUNIS Pierre	14 Clos Chauvin 33500 LIBOURNE	20/07/1972
6	TASTE Bernard	31 boulevard Beauséjour 33500 LIBOURNE	23/08/1948

7	FALVARD Gérard	21 rue Belliquet 33500 LIBOURNE	Envoyé en préfecture le 09/07/2020 Reçu en préfecture le 09/07/2020 Affiché le ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR
8	ROCA David	99 rue Jules Steeg 33500 LIBOURNE	31/01/1971
9	CHAPUIS Patrice	5 rue Fonneuve 33500 LIBOURNE	10/03/1956
10	GUICHON Bénédicte	4 allée des Linots 33500 LIBOURNE	23/07/1958
11	DELOFFRE Alain	20 rue Eugène Delacroix 33500 LIBOURNE	18/10/1942
12	EHRHART Marc	5 boulevard Anatole France 33500 LIBOURNE	13/02/1944
13	BRUN Patrick	141 rue de la Marne 33500 LIBOURNE	28/03/1962
14	DAUBIGEON Marie-Josée	3 rue Giraud 33500 LIBOURNE	24/02/1953
15	GLEDINE Pierre	79 rue Jules Steeg 33500 LIBOURNE	28/06/1986
16	LECAT HORNER Martine	10 rue du Président Doumer 33500 LIBOURNE	04/04/1951
17	PAPIN Monique	44 boulevard Kléber 33500 LIBOURNE	26/06/1947
18	PONCET Jean- François	20 rue Jean Jaurès 33500 LIBOURNE	07/04/1974
19	BAUDRY Jean-Marie	60 rue Thiers 33500 LIBOURNE	12/06/1953
20	MONTET Christophe	13 rue André Nhévoit 33500 LIBOURNE	05/12/1970
21	PORETTO Guiseppe	6 rue du Maréchal Leclerc 33500 LIBOURNE	26/06/1949

22	CHIRON Laetitia	7 rue des Bordes 33500 LIBOURNE	
23	LABOYE Simone	13 rue André Nhévoit 33500 LIBOURNE	06/04/1952
24	BOUYE Françoise	22 avenue du Parc des sports 33500 LIBOURNE	01/07/1949
25	TROPET Jean	24 cours des Girondins 33500 LIBOURNE	22/12/1946
26	BRISAUD Marie- Christine	2 rue des dalhias 33500 LIBOURNE	02/04/1970
27	HERAUD Martine	1 bis impasse Hélène Boucher 33500 LIBOURNE	05/11/1954
28	LAFOLE Gérald	5 rue Beloeuvre 33500 LIBOURNE	09/03/1952
29	LADREYT Jean-Pierre	14 résidence le Lour 33500 LIBOURNE	17/07/1947
30	VENAYRE Corinne	61 rue Jules Steeg 33500 LIBOURNE	18/10/1966
31	BOY Jérôme	21 rue du haras 33500 LIBOURNE	01/01/1979
32	DE MAILLARD Paul	45 rue Lamothe 33500 LIBOURNE	21/11/1940

20-07-121 : Désignation des représentants à la commission intercommunale des impôts directs (C2ID)

Le Conseil Municipal accepte et valide la liste de 6 contribuables qui sera transmise à La Calé en vue de la composition de la commission intercommunale des impôts directs :

	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE
TITULAIRES						
1	SIRDEY	Denis	08/06/1954	82 cours des Girondins	33500	LIBOURNE
2	JULIEN-PATACHON	Andrée	10/01/1947	18 rue Eugène Delacroix	33500	LIBOURNE
3	GALAND	Michel	27/02/1945	31 avenue du Général de Gaulle	33350	SAINTE TERRE

SUPPLEANTS				
4	CHAPUIS	Patrice	10/03/1956	5 rue Fonneuve
5	PECOU	André	12/08/1951	192 bis ave l'Épinette
6	EHRHART	Marc	13/02/1956	5 boulevard Anatole France

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le 33500 LIBOURNE

ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

20-07-122 : Rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2020

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2020.

20-07-123 : Approbation des comptes de gestion 2019 - Budget principal

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du « budget principal », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20-07-124 : Approbation des comptes de gestion 2019 - Budget annexe service public de l'eau

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du « budget annexe service public de l'eau », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20-07-125 : Approbation des comptes de gestion 2019 - Budget annexe service public de l'assainissement

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du « budget annexe service public de l'assainissement », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20-07-126 : Approbation des comptes de gestion 2019 - Budget annexe service public de l'assainissement non collectif

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du « budget annexe service public de l'assainissement non collectif », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20-07-127 : Approbation des comptes de gestion 2019 - Budget annexe port de Libourne - Saint Emilion

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du « budget annexe port de Libourne - Saint Emilion », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20-07-128 : Approbation des comptes de gestion 2019 - Budget annexe festivités et actions culturelles

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du « budget annexe festivités et actions culturelles », dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Sous la présidence de Madame Laurence ROUEDE (Le Maire ne prenant pas part aux votes des comptes administratifs 2019),

le Conseil Municipal a adopté par 28 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Gonzague Malherbe et Madame Marie-Antoinette Dallais) et 4 abstentions (Madame Edwige

Nomdedeu, Messieurs Charles Pouvreau, Christophe Dardenne et Christophe Gigot) la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 09/07/2020
Reçu en préfecture le 09/07/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

20-07-129: Vote du compte administratif 2019 - Budget principal

Le Conseil Municipal adopte les résultats de clôture du compte administratif 2019 du « Budget principal » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 3 688 358.22 €

Résultat de la section d'investissement

Déficit : - 2 197 757.23 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 1 490 600.99 €

Le Conseil Municipal a adopté par 28 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Marie-Antoinette Dallais et Edwige Nomdedeu et Messieurs Gonzague Malherbe, Charles Pouvreau, Christophe Dardenne et Christophe Gigot) les délibérations suivantes :

20-07-130 : Vote du compte administratif 2019 - Budget annexe service public de l'eau

Le Conseil Municipal adopte les résultats de clôture du compte administratif 2019 du « Budget annexe service public de l'eau » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 227 415.23 €

Résultat de la section d'investissement

Excédent : 227 726.93 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 455 142.16 €

20-07-131: Vote du compte administratif 2019 - Budget annexe service public de l'assainissement

Le Conseil Municipal adopte les résultats de clôture du compte administratif 2019 du « Budget annexe service public de l'assainissement » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 56 422.00 €

Résultat de la section d'investissement

Excédent : 189 542.65 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 245 964.65 €

20-07-132 : Vote du compte administratif 2019 - Budget annexe service public de l'assainissement non collectif

Le Conseil Municipal adopte les résultats de clôture du compte administratif 2019 du « Budget annexe service public de l'assainissement non collectif » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 1 396.28 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 1 396.28 €

20-07-133 ; Vote du compte administratif 2019 - Budget annexe
Emilion

Envoyé en préfecture le 09/07/2020 - Saint
Reçu en préfecture le 09/07/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

Le Conseil Municipal adopte les résultats de clôture du compte annexe port de Libourne – Saint Emilion » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 61 042.95 €

Résultat de la section d'investissement

Déficit : - 8 529.02 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 52 513.93 €

20-07-134 : Vote du compte administratif 2019 - Budget annexe festivités et actions culturelles

Le Conseil Municipal adopte les résultats de clôture du compte administratif 2019 « Budget annexe festivités et actions culturelles » suivants :

Résultat de la section de fonctionnement

Excédent : 151 327.34 €

Résultat de la section d'investissement

Déficit : - 73 595.27 €

Résultat de clôture globalisé

Excédent : 77 732.07 €

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et remercie Madame Laurence Rouede.

Le Conseil Municipal a adopté par 29 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Marie-Antoinette Dallais et Edwige Nomdedeu et Messieurs Gonzague Malherbe, Charles Pouvreau, Christophe Dardenne et Christophe Gigot), les délibérations suivantes :

20-07-135 : Affectation des résultats 2019 - Budget principal

Le Conseil Municipal arrête les résultats 2019 du budget principal et des budgets annexes clos au 31 décembre 2019 « assainissement », « régie des eaux » et « SPANC » et procède à l'affectation des résultats 2019 selon le tableau figurant ci-dessous :

Budget principal		BA assainissement	BA eau	BA SPANC	TOTAL
	CA 2019	CA 2019	CA 2019	CA 2019	CA 2019
Résultat section de fonctionnement à affecter					
Résultat exercice	- 465 910.11	-93 578.00	185 915.23	633.29	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002)	222 448.11	150 000.00	41 500.00	762.99	
Résultat de clôture à affecter	3 688 358.22	56 422.00	227 415.23	1 396.28	3 973 591.73
Besoin réel de financement de la section investissement					
Résultat exercice	- 91 194.90	- 270 790.08	311 505.54	/	
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001)	- 2 106 562.33	460 332.73	539 232.47	/	
Résultat comptable cumulé (D ou R 001)	2 197 757.23	189 542.65	227 726.93	/	1 780 487.65
Dépenses investissement engagées non mandatées	1 457 789.62	*60 277.06	*36 319.23		

Recettes d'investissement restant à réaliser	255 016.00	*9 790.00		
Solde des restes à réaliser	-1 202 773.62			
Besoin ou excédent réel de financement	-3 400 530.85	189 542.65	227 726.93/	-2 983 261.27
Affectation du résultat de fonctionnement				
Résultat excédentaire				3 973 591.73
En couverture du besoin réel de financement				
Dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)				2 983 261.27
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)				417 269.58
sous total (R 1068)				3 400 530.85
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)				573 060.88

Envoyé en préfecture le 09/07/2020
 Reçu en préfecture le 09/07/2020
 Affiché le 
 ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	Résultat comptable cumulé (D001)	R 1068 excédent fonction capitalisé
	573 060.88 €	1 780 487.65 €	3 400 530.85 €

* Les montants des restes à réaliser des budgets annexes eau et assainissement figurent ici pour mémoire et n'influent pas sur les résultats définitifs. En effet, ils sont repris en dépenses et en recettes sur les budgets annexes eau et assainissement de La Calé.

20-07-136 : Affectation des résultats 2019 - Budget annexe port de Libourne - Saint Emilion

Le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats 2019 du « Budget annexe port de Libourne – Saint Emilion » selon le tableau suivant :

Budget annexe: Port de Libourne - Saint-Emilion		
		CA 2019
Résultat section d'exploitation à affecter		
Résultat exercice	Excédent	11 698.75 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002)	Excédent	49 344.20 €
Résultat de clôture à affecter	Excédent	61 042.95 €
Besoin réel de financement de la section investissement		
Résultat exercice	Excédent	45 168.83 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001)	Déficit	53 697.85 €
Résultat comptable cumulé(D001)	Déficit	8 529.02 €
Dépenses investissement engagées non mandatées		25 695.01 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		64 533.10 €
Solde des restes à réaliser	Excédent	38 838.09 €
Excédent réel de financement		30 309.07 €
Affectation du résultat de fonctionnement		
Résultat excédentaire		

En couverture du besoin réel de financement

Dégagé à la section d'investissement
(recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve
(recette budgétaire au compte R 1068)

sous total (R 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(recette non budgétaire au compte 110 /
ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

Envoyé en préfecture le 09/07/2020 0 €
Reçu en préfecture le 09/07/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

€

61 042.95 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	Résultat comptable cumulé (D001)	R 1068 excédent fonction capitalisé
	61 042.95 €	8 529.02 €	€

20-07-137 : Affectation des résultats 2019 - Budget annexe festivités et actions culturelles

Le Conseil Municipal procède à l'affectation des résultats 2019 du « Budget annexe festivités et actions culturelles » selon le tableau suivant :

Budget annexe : Festivités et actions culturelles		
		CA 2019
Résultat de fonctionnement à affecter		
Résultat exercice	Excédent	132 961.71 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 002)	Excédent	18 365.63 €
Résultat de clôture à affecter	Excédent	151 327.34 €
Besoin réel de financement de la section investissement		
Résultat exercice	Excédent	14 322.15 €
Résultat reporté exercice antérieur (ligne 001)	Déficit	87 917.42 €
Résultat comptable cumulé (D001)	Déficit	73 595.27 €
Dépenses investissement engagées non mandatées		13 925.84 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		0,00 €
Solde des restes à réaliser	Déficit	13 925.84 €
Besoin réel de financement		87 521.11 €
Affectation du résultat de fonctionnement		
Résultat excédentaire		
En couverture du besoin réel de financement		
Dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		87 521.11 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
		€
sous total (R 1068)		87 521.11 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		
		63 806.23 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section Fonctionnement			
Dépenses	Recettes		
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	Résultat comptable cumulé D 001	R 1068 excédent fonction capitalisé
		63 806.23 €	- 73 595.27 € 87 521.11 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2020
 Reçu en préfecture le 09/07/2020
 Affiché le 
 ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

Le Conseil Municipal a adopté par 29 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Gonzague Malherbe et Madame Marie-Antoinette Dallais) et 4 abstentions (Madame Edwige Nomdedeu, Messieurs Charles Pouvreau, Christophe Dardenne et Christophe Gigot), les délibérations suivantes :

20-07-138 : Vote du budget primitif 2020 - Budget principal

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du budget principal de l'exercice 2020, présenté par fonction, sans vote formel de chacun des chapitres, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

	CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
	002 - Résultat de fonctionnement	-	573 060,88
	920 - Sves généraux des administrations publiques locales	8 224 378,00	402 600,00
	921 - Sécurité et salubrité publiques	1 455 249,00	60 300,00
F O N C T I O N N E M E N T	922 - Enseignement - formation	6 251 972,00	1 294 311,00
	923- Culture	3 214 303,00	150 060,00
	924- Sports et jeunesse	3 857 075,00	1 746 610,00
	925- Interventions sociales et santé	2 790 282,00	37 400,00
	927 - Logement	16 000,00	195 612,00
	928 - Aménagement et services urbains, environnement	6 332 148,00	1 337 770,00
	929 - Action économique	754 822,00	267 931,00
	931 - Opérations financières	570 000,00	-
	932 - Dotations et participations non affectées	-	4 934 484,00
	933 - Impôts et taxes non affectées	17 500,00	25 566 761,12
	934 - Transferts entre sections	1 851 700,00	326 000,00
	938 - Dépenses imprévues	557 471,00	-
	939 - Virement à la section d'investissement	1 000 000,00	-
	TOTAL FONCTIONNEMENT	36 892 900,00	36 892 900,00

	CHAPITRE	DEPENSES		
	001 - Résultat d'investissement	1 780 487,65	-	
	900 - Sves généraux des administrations publiques locales	1 320 500,00	-	
	901 - Sécurité et salubrité publiques	448 200,00	-	
	902 - Enseignement - formation	1 529 987,00	-	
I N V E S T I S S E M E N T	903 - Culture	841 170,00	27 413,15	
	904 - Sports et jeunesse	1 121 132,00	7 500,00	
	908 - Aménagement et services urbains, environnement	5 543 404,00	1 626 690,00	
	909 - Action économique	343 000,00	112 840,00	
	910 - Opérations patrimoniales	533 500,00	533 500,00	
	911 - Dettes et autres opérations financières	4 525 000,00	9 000 000,00	
	912 - Dotations subventions et participations	-	5 000 530,85	
	913 - taxes non affectées	-	650 000,00	
	914 - Transferts entre sections	326 000,00	1 851 700,00	
	917 - Opérations sous mandat	30 000,00	30 000,00	
	918 - Dépenses imprévues	841 659,73		
	919 - Virement sections de fonction		1 000 000,00	
	95 - Produits de cessions	-	546 640,00	
		REPORTS	1 457 789,62	255 016,00
		TOTAL INVESTISSEMENT	20 641 830,00	20 641 830,00

20-07-139 : Vote du budget primitif 2020 - Budget annexe port de Libourne - Saint Emilion

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du budget annexe « port de Libourne-Saint-Emilion » de l'exercice 2020, par nature, arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE PORT LIBOURNE/ST-EMILION - SECTION D'EXPLOITATION

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2020
.011	Charges à caractère général	55 730,00 €
.012	Charges de personnel	87 720,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
66	Charges financières	21 640,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	380,00 €
.042	Amortissement	137 500,00 €
		394 070,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2020
70	Produits des services	7 499,05 €
74	Subvention d'exploitation	170 440,00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 368,00 €
.042	Amortissements subvention	56 700,00 €
.002	Excédent reporté	61 042,95 €
		394 070,00 €

BUDGET ANNEXE PORT LIBOURNE/ST-EMILION - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2020
.020	Dépenses imprévues	32 420,98 €
16	Emprunts	100 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	12 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	88 804,99 €
.040	Opération d'ordre transfert	56 700,00 €
.041	Immobilisations corporelles	50 000,00 €
.001	Déficit reporté	8 529,02 €
	Report	25 695,01 €
		374 650,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2020
13	Subventions d'investissements	122 616,90 €
.040	Amortissement	137 500,00 €
.041	Avances et acomptes	50 000,00 €
	Report	64 533,10 €
		374 650,00 €

20-07-140 : Vote du budget primitif 2020 - Budget annexe festivités et actions culturelles

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif du budget annexe « festivités et actions culturelles » de l'exercice 2020, par nature, arrêté comme suit :

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2020
.011	Charges à caractère général	419 260,00 €
.012	Charges de personnel	442 970,00 €
65	Autres charges de gestion courante	21 070,00 €
66	Charges financières	27 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	42 900,00 €
.022	Dépenses imprévues	6 071,11 €
.023	Virement à la section d'investissement	101 128,89 €
.042	Amortissement	19 000,00 €
		1 079 500,00 €

LES DEPENSES		
Chap	libellé	BP 2020
16	Emprunts et dettes	
21	Immobilisations corporelles	60 128,89 €
23	Immobilisations en cours	53 000,00 €
.001	Déficit antérieur	73 595,27 €
	Report	13 925,84 €
		320 650,00 €

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le

ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

LES RECETTES		
Chap	libellé	BP 2020
70	Produits des services	77 993,77 €
74	Subventions d'exploitation	879 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante	40 600,00 €
77	Produits exceptionnels	18 000,00 €
.002	Excédent reporté	63 806,23 €
		1 079 500,00 €

LES RECETTES		
Chap	libellé	BP 2020
10	Dotations et réserves	87 521,11 €
16	Emprunts et dettes assimilés	113 000,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	101 128,89 €
.040	Amortissement	19 000,00 €
		320 650,00 €

Le Conseil Municipal a adopté par 29 voix pour et 6 abstentions (Mesdames Marie-Antoinette Dallais et Edwige Nomdedeu et Messieurs Gonzague Malherbe, Charles Pouvreau, Christophe Dardenne et Christophe Gigot), la délibérations suivante :

20-07-141 : Budget principal et budgets annexes : actualisation des autorisations de programmes - crédits de paiement (AP/CP) - année 2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à une actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement au titre de l'année 2020.

Le Conseil Municipal a adopté par 29 voix pour, 2 voix contre (Monsieur Gonzague Malherbe et Madame Marie-Antoinette Dallais) et 4 abstentions (Madame Edwige Nomdedeu, Messieurs Charles Pouvreau, Christophe Dardenne et Christophe Gigot), la délibération suivante :

20-07-142 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020

Le Conseil Municipal vote les taux de fiscalité suivants pour l'année 2020 :

- taxe sur le foncier bâti : 28,69 %
- taxe sur le foncier non bâti : 49,17 %

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :

20-07-143 : Versement du solde de la subvention annuelle 2020 au centre communal d'action sociale (CCAS)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser le solde de la subvention d'équilibre 2020 au budget du CCAS d'un montant de 1 435 002 € (2 607 500 € - 1 172 498 €) par douzièmes, soit la somme de 240 000 € par mois de juillet à novembre 2020, et un dernier versement de 235 002 € en décembre 2020.

20-07-144 : FDAEC (Fonds Départemental d'Aides à l'Équipement des Communes) : sollicitation de la subvention au Conseil Départemental de la Gironde pour l'année 2020

Le Conseil Municipal décide :

- d'inscrire, dans le cadre des programmes d'investissement votés en 2020, les opérations suivantes :

- Réfection de la chaussée chemin du Roy pour un montant de 12 000 € HT,
- Réfection des trottoirs rue Savorgnan de Brazza pour un montant de 10 700 € HT,
- Création d'un plateau surélevé au carrefour rue de Toussaint / Savorgnan de Brazza pour un montant de 39 645 € HT,
- Création d'un parking public stade Clémenceau pour un montant de 45 698 € HT,
- Réfection de la chaussée avenue de la Roudet pour un montant de 48 919 € HT,
- Travaux de sécurisation avenue Henri Brulle pour un montant de 71 070,50 € HT.

Envoyé en préfecture le 09/07/2020
 Reçu en préfecture le 09/07/2020
 Affiché le 10/07/2020
 ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

Le financement complémentaire de ces opérations sera réalisé par autofinancement et/ou par emprunt.

-de solliciter cette subvention départementale au titre du FDAEC 2020, au taux maximum.

20-07-145 : Création des tarifs de la saison culturelle FAC 2020/2021

Le Conseil Municipal
 -créé les tarifs suivants :

Tarifs saison culturelle 2020 - 2021	
Tarif d'un spectacle	24 €
Tarif spécial	19 € réservé aux personnes appartenant à un groupe de 10 personnes, les comités d'entreprises, les titulaires de la carte de l'Amicale du personnel
Tarif réduit	12 € réservé aux moins de 18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emplois, aux familles nombreuses, aux séniors à partir de 62 ans, aux structures d'enseignements artistiques municipales sous présentation d'un justificatif. Il s'applique également aux groupes captifs : associations et structure avec gratuité pour 2 accompagnants maximum.
Tarif jeune public	4 € réservé au moins de 12 ans 6 € réservé au plus de 12 ans et aux adultes
Tarif formule abonnement à parir de trois spectacles	
Tarif d'un spectacle	18 €
Tarif spécial	15 € réservé aux personnes appartenant à un groupe de 10 personnes, les comités d'entreprises, les titulaires de la carte de l'Amicale du personnel
Tarif réduit	9 € réservé au moins de 18 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emplois, aux familles nombreuses, aux séniors à partir de 62 ans, aux structures d'enseignements artistiques municipales sous présentation d'un justificatif. Il s'applique également aux groupes captifs : associations et structure avec gratuité pour 2 accompagnants maximum.
Tarif mini	6 € Ce tarif est réservé aux moins de 12 ans et aux bénéficiaires des minimas sociaux
Forfait envie de Tout	
Tarif d'un spectacle	15 €
Forfait Tribu	
	30 € pour les spectacles cités tribu Play War et Dimanche pour 3 personnes dont au moins un enfant de – de 15 ans
	6 € la place supplémentaire
Tarifs écoles maternelles et élémentaires	
Tarifs unique spectacle des écoles de danse	
	4 € 1 accompagnant gratuit pour 10 élèves
	6 € lors de la semaine de la danse
Tarifs collèges et Lycées	
	6 € 1 accompagnant gratuit pour 10 élèves lors des représentations scolaires
	9 € 1 accompagnant gratuit pour 10 élèves lors des représentations tous publics
Pass jeune Lycéen	15 € 3 spectacles en séance scolaire ou non dans le cadre des activités liées au programme

-accepte que les paiements s'effectuent auprès du régisseur du théâtre soit :

1-/ en une seule fois en bénéficiant de l'ensemble des possibilités de paiement suivantes : carte bancaire, chèques, espèces, chèques vacances et chèques culture,

2-/ pour les abonnements, en une seule fois selon les moyens de paiement listés ci-dessus ou en trois fois sans frais par adhésion au prélèvement automatique sachant que le choix devra s'effectuer au moment de l'achat.

20-07-146 : Création des tarifs du stage de danse organisé en août 2020

Le Conseil Municipal :
 -créé les tarifs des stages de danse suivants à compter du 3 juillet 2020 :

Désignations	Tarifs Stage de danse 17 ans	
	Libourne	Hors Libourne
1 forfait de 15 * 1 heure 30	200.00 €	

A partir de la 3ème inscription sur la même famille, une réduction de 50 % sera accordée.

Envoyé en préfecture le 09/07/2020
 Reçu en préfecture le 09/07/2020
 Affiché le
 ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

-abroge les tarifs suivants à compter du 3 juillet 2020 :

Désignations	Tarifs 2019	
	Libourne	Hors Libourne
Forfait Création chorégraphique	232,76 €	288,40 €
Forfait création + 5 cours 1h30	293,48 €	350,15 €
Forfait création + 10 cours 1h30	354,20 €	394,70 €

20-07-147 : Gratuité d'accès à la Médiathèque à compter du 1er juillet 2020

Le Conseil Municipal :

-adopte la gratuité de l'accès à la médiathèque pour les libournais à compter du 1^{er} juillet 2020

-adopte les tarifs suivants pour les hors Libourne à compter du 1^{er} juillet 2020 :

Désignation	2020
	Hors Libourne
Abonnement Adulte	46,05 €
Abonnement 0/18 ans	17,40 €
Abonnement Etudiant	17,40 €
Abonnement Demandeur d'emploi	17,40 €
Abonnement Adulte percevant I.A.A.H	17,40 €
Abonnement professionnelle Enseignant	17,40 €
Abonnement élève scolarisé à Libourne	Gratuit

Le critère de détermination usages hors Libourne correspond à la domiciliation. La justification dépend de la situation de l'adhésion. La domiciliation professionnelle en est prise en compte.

-conserve les tarifs ci-dessous qui s'appliquent à tous les usagers à compter du 1^{er} juillet 2020 :

Autres tarifs	2020
Edition d'une nouvelle carte en cours d'abonnement	4,00 €
Retard pour 10 jours	2,00 €
Retard pour 21 jours	3,00 €
Retard pour 28 jours	4,00 €
Atelier	10,10 €
Sac de la ville de Libourne	3,05 €
Photocopie	0,10 €
Impression 11E A4	0,10 €
Impression 11E A3	0,50 €
Impression couleur A4	0,50 €
Impression couleur A3	1,00 €
CD-R 700MB	1,55 €
CD-RW 450MB	5,05 €
Remboursement DVD perdu ou détérioré	35,50 €

-décide de modifier le règlement intérieur de la structure lors d'une prochaine délibération.

20-07-148 : Exonération du droit de terrasse lié aux extensions

Le Conseil Municipal décide d'exonérer totalement de droits de terrasses les extensions des terrasses liées à la crise du coronavirus jusqu'au 31 décembre 2020.

20-07-149 : Fixation des modalités de remboursement aux usagers d'un an des frais d'inscription à divers services municipaux en conséquence de la promulgation de loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19

Envoyé en préfecture le 09/07/2020
 Reçu en préfecture le 09/07/2020
 Affiché le
 ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

Le Conseil Municipal :

- accepte dans un souci d'équité, de procéder au remboursement d'une partie des frais d'inscriptions annuelles pour ceux qui les avaient réglées en un seul paiement à l'inscription

- fixe les modalités de remboursements selon les modes suivants :

- o un avoir à la condition qu'une inscription sur une même structure ait lieu à la rentrée prochaine de septembre 2020 ; l'avoir sera alors déduit de la facture éditée par l'espace familles conformément aux possibilités d'exécution de la régie universelle
- o un remboursement par mandat administratif
 Le mandat administratif sera édité par le service des finances et envoyé à l'inscrit ou à son représentant

-accepte que les remboursements par mandat administratif à la demande des usagers puissent s'effectuer dès l'entrée en vigueur de la délibération et jusqu'au 31 août 2020, en se rendant à l'espace familles

-accepte que les avoirs, à la demande des familles, s'effectuent après inscription sur la structure à la rentrée de septembre 2020 et seront établis sur la facturation émise par l'espace familles

-détermine que les remboursements ou les avoirs seront calculés de la manière suivante :

Pour les usagers de l'école d'arts Plastiques et du conservatoire de musique :

le remboursement ou l'avoir s'élèvera au montant des deux derniers prélèvements, tels que définis dans les tableaux ci-dessous :

Ecole d'arts plastiques

Tranches	Quotient	Calcul remboursements Forfait jeunes	Calcul remboursements forfait Adultes
1	Quotient inférieur à 250 €		
2	Quotient entre 250 € et 457 €	10 €	10 €
3	Quotient entre 457 et 609 €		
4	Quotient entre 609 et 762 €	16 €	19 €
5	Quotient entre 762 et 914 €	21 €	26 €
6	Quotient entre 914 et 1067 €	25 €	30 €
7	Quotient entre 1067 et 1219 €	31 €	36 €
8	Quotient entre 1219 et 1372 €	36 €	41 €
9	Quotient entre 1372 et 1524 €	42 €	49 €
10	Quotient entre 1524 et 1676 €	51 €	57 €
11	Quotient entre 1676 et 1829 €	56 €	63 €
12	Quotient entre 1829 € et 1979 €	64 €	71 €
13	Quotient entre 1979 € et 2129 €	69 €	76 €
14	Quotient entre 2129 € et 2279 €	75 €	82 €
15	Quotient supérieur à 2279 €	77 €	85 €
16	Hors Libourne	100 €	111 €

T	Quotient	Enfant				
		Eveil musical forfait remboursement	FMG : forfait remboursement	FMG + Instrument + instrument supplémentaire forfait remboursement	Instrument avec ou sans FMG forfait remboursement	FMG remboursement sur forfait
1	Quotient inférieur à 250 €	5 €	8 €	11 €	13 €	10 €
2	Quotient entre 250 € et 457 €					
3	Quotient entre 457 et 609 €					
4	Quotient entre 609 et 762 €	9 €	14 €	19 €	22 €	16 €
5	Quotient entre 762 et 914 €	12 €	18 €	23 €	28 €	19 €
6	Quotient entre 914 et 1067 €	15 €	22 €	28 €	33 €	23 €
7	Quotient entre 1067 et 1219 €	18 €	26 €	35 €	38 €	28 €
8	Quotient entre 1219 et 1372 €	21 €	29 €	41 €	47 €	33 €
9	Quotient entre 1372 et 1524 €	24 €	37 €	47 €	54 €	38 €
10	Quotient entre 1524 et 1676 €	31 €	46 €	52 €	65 €	46 €
11	Quotient entre 1676 et 1829 €	35 €	51 €	60 €	71 €	52 €
12	Quotient entre 1829 € et 1979 €	41 €	56 €	72 €	105 €	76 €
13	Quotient entre 1979 € et 2129 €	44 €	60 €	78 €	114 €	82 €
14	Quotient entre 2129 € et 2279 €	48 €	66 €	85 €	123 €	89 €
15	Quotient supérieur à 2279 €	49 €	68 €	88 €	129 €	92 €
16	Hors Libourne	64 €	90 €	116 €	177 €	130 €

Pour le 3^{ème} inscrit sur le conservatoire municipal de musique ou la 2^{ème} inscription à l'école d'arts plastiques (il s'agit de ceux qui bénéficient d'un demi-tarif), la même méthode de calcul sera appliquée ; le remboursement ou l'avoir est égal au montant des deux prélèvements non exécutés.

Pour les usagers de l'école municipale des sports :

Le remboursement ou l'avoir sera calculé sur la base de 13 séances qui n'ont pu avoir lieu sur les 34 initialement proposées.

Pour ceux dont les deux derniers prélèvements ont été annulés, le calcul du remboursement sera égal au solde entre les treize séances et le montant des deux derniers prélèvements non effectués.

Tranches	Quotient	Remboursement basé sur 13 séances n'ayant pu avoir lieu
1	Quotient inférieur à 250 €	10 €
2	Quotient entre 250 € et 457 €	
3	Quotient entre 457 € et 609 €	
4	Quotient entre 609 € et 762 €	14 €
5	Quotient entre 762 € et 914 €	18 €
6	Quotient entre 914 € et 1 067 €	22 €
7	Quotient entre 1 067 € et 1 219 €	27 €
8	Quotient entre 1 219 € et 1 372 €	

9	Quotient entre 1 372 € et 1 524 €	50 €	Envoyé en préfecture le 09/07/2020 Reçu en préfecture le 09/07/2020 Affiché le  43 € ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR
10	Quotient entre 1 524 € et 1 676 €	50 €	
11	Quotient entre 1 676 € et 1 829 €	50 €	
12	Quotient entre 1 829 € et 1 979 €	46 €	
13	Quotient entre 1 879 € et 2 179 €	54 €	
14	Quotient entre 2 179 € et 2 279 €	58 €	
15	Quotient supérieur à 2 279 €	63 €	
16	Hors Libourne	77 €	

Pour les usagers des Clubs découverte :

Le remboursement ou l'avoir sera calculé sur la base de 14 séances qui n'ont pu avoir lieu sur les 36 initialement proposées.

Pour ceux dont les deux derniers prélèvements ont été annulés, le calcul du remboursement sera égal au solde entre des quatorze séances et le montant des deux derniers prélèvements non effectués.

Tranches	QUOTIENT FAMILIAL	Montant du remboursement basé sur 14 séances n'ayant pu avoir lieu
1	Quotient inférieur à 250 €	12 €
2	Quotient entre 250 et 457 €	
3	Quotient entre 457 et 609 €	
4	Quotient entre 609 et 762 €	
5	Quotient entre 762 et 914 €	18 €
6	Quotient entre 914 et 1067 €	22 €
7	Quotient entre 1067 et 1219 €	26 €
8	Quotient entre 1219 et 1372 €	30 €
9	Quotient entre 1372 et 1524 €	33 €
10	Quotient entre 1524 et 1676 €	39 €
11	Quotient entre 1676 et 1829 €	45 €
12	Quotient entre 1829 € et 1979 €	51 €
13	Quotient entre 1979 € et 2129 €	59 €
14	Quotient entre 2129 € et 2279 €	75 €
15	Quotient supérieur à 2279 €	81 €
	Hors Libourne	94 €

20-07-150 : Fixation des modalités de remboursement aux usagers de spectacles de la saison culturelle 2019-2020 en conséquence de la promulgation de loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le remboursement des spectacles et des ateliers listés ci-dessous qui auraient dû se tenir pendant la période de fermeture du théâtre en raison de la crise sanitaire et selon la valeur faciale du billet :

« Moun portée par l'écume des vagues » - compagnie Teatro Gioco Vita
 Mardi 17 mars à 10h et Mercredi 18 mars à 15h

« Horace » - compagnie Thomas Visonneau / Jeudi 9 avril à 20h30


Atelier de théâtre proposé par la compagnie Thomas Visonneau / Les 4 et 5 avril

Enfant d'éléphant – compagnie les lubies / Mercredi 15 avril à 15h

Ateliers ARCHIKIDS du 20 au 24 avril (14h/17h)

Sensibles quartiers – compagnie Jeanne Simone / Mercredi 6 mai à 15h et à 19h30

Le grand débarras – compagnie Opus / Vendredi 15 mai à 20h30

Envoyé en préfecture le 09/07/2020
Reçu en préfecture le 09/07/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

- d'accepter que la date limite de remboursement est le 31 août 2020.

20-07-151 : Remboursement des frais d'inscriptions aux leçons de natation en conséquence de la promulgation de loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19

Le Conseil Municipal accepte de procéder au remboursement des frais d'inscriptions aux leçons de natation selon les tarifs en vigueur ; la date limite de remboursement étant arrêtée au 31 août 2020.

20-07-152 : Braderie des catalogues du musée des Beaux-Arts de Libourne

Le Conseil Municipal accepte de procéder à la vente de catalogues du musée des beaux-arts selon les tarifs et les modalités suivants :

Livres : « Barthe », « Despiau », « Princeteau » n° 2, 3, 4, 5 et 6, 7 : 8 € pièce (10 pièces maximum par personne)

Livres : « Peinture d'histoire » et « Brigades du tigre » : 4 € pièce (10 pièces maximum par personne)

PERSONNEL

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

20-07-153 : Versement du solde de la subvention au Comité des Oeuvres Sociales (COS) - Année 2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de subventionnement afférente et ses avenants éventuels et à procéder à l'attribution et au versement de la subvention 2020 à l'association selon le tableau ci-dessous :

Comité des Oeuvres Sociales du personnel communal de la Ville de Libourne (subvention et mise à disposition de l'agent dédié au secrétariat de l'association)	117 870 €
---	-----------

20-07-154 : Versement du solde de la subvention à l'Amicale du personnel - Année 2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'attribution et au versement de la subvention 2020 à l'association et signer la convention d'objectifs et de subventionnement afférente et ses avenants éventuels selon le tableau ci-dessous :

Amicale du personnel	43 881,51 €
----------------------	-------------

20-07-155 : Prise en charge des frais d'aide à la personne des conseillers municipaux

Le Conseil Municipal approuve les modalités de remboursement comme suit :

-Les conseillers municipaux bénéficient, sur présentation d'un état justificatif, du

remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistants
handicapés ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile
participer :

Envoyé en préfecture le 09/07/2020
Reçu en préfecture le 09/07/2020
Affiché le
ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

- aux séances plénières du Conseil Municipal,
- aux réunions des commissions dont ils sont membres et instituées par une délibération du Conseil Municipal,
- aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune.

Ce remboursement ne pourra pas excéder par heure le montant horaire du SMIC et tiendra compte des éventuelles aides perçues par le conseiller municipal au titre des frais qu'il a engagés.

Les crédits seront inscrits au chapitre budgétaire correspondant.

20-07-156 : Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la Loi N°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid19

Le Conseil municipal décide :

-d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant la période de confinement allant du 17 mars au 10 mai 2020, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail en présentiel, et ayant été en contact régulier avec le public afin d'assurer la continuité du service public dans une période de confinement liée à la crise sanitaire, ou ayant accompli des tâches supplémentaires et régulières d'entretien des espaces confinés et locaux liées directement à la crise sanitaire afin d'assurer la continuité des services publics dans la période de confinement.

Sont ainsi concernés les agents des services suivants :

- Les agents des services de la Direction de la Citoyenneté (accueil, état civil, affaires générales, cimetières) répondant aux critères définis ci-dessus, du fait de la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité tout en s'adaptant aux contraintes et évolutions réglementaires liées à la situation d'état d'urgence sanitaire;

- Les agents des services de la Direction de l'éducation répondant aux critères définis ci-dessus, du fait de la nécessité d'assurer la continuité de l'accueil des enfants des personnes prioritaires dans des conditions de sécurité renforcées et parfois en-dehors de leurs horaires habituels ; ainsi que du fait des contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités renforcées de nettoyage et de désinfection des locaux ;

- Les agents des services de l'intendance de l'Hôtel de ville répondant aux critères définis ci-dessus, du fait des contraintes supplémentaires engendrées notamment par les nécessités renforcées de nettoyage et de désinfection des locaux ;


- Les agents des services du contrôle des marchés et du Bureau d'Hygiène répondant aux critères définis ci-dessus, du fait de la participation active aux mesures de prévention et des contraintes renforcées en matière de contact avec les usagers, et de la modification des horaires de travail le cas échéant ;

- Les agents de la police municipale et les ASVP répondant aux critères définis ci-dessus, du fait de la participation active aux mesures de prévention et de contrôle durant la période d'état d'urgence sanitaire ;

- Les agents des accueils de loisirs maternel et élémentaire répondant aux critères définis ci-dessus, du fait de la nécessité d'assurer la continuité de l'accueil des enfants des personnes prioritaires les mercredis et pendant les vacances scolaires dans des conditions de sécurité renforcées. Il est précisé que ces agents sont mis à disposition de la Cali dans le cadre de la compétence jeunesse, qui supportera financièrement le versement de cette prime

conformément à la convention signée entre la Ville de Libourne et

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant de 500 € maximum.

Envoyé en préfecture le 09/07/2020
Reçu en préfecture le 09/07/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

Le montant de la prime est modulable comme suit, en fonction notamment de la durée de la mobilisation des agents sur la période :

- Jusqu'à une semaine : 150 €
- Entre une et deux semaines : 350 €
- Plus de deux semaines : 500 €

Elle sera versée en une fois sur l'année 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

-d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus

-de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

20-07-157 : Mise à disposition partielle d'un agent communal auprès de l'Amicale du personnel 2020-2022

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Amicale du personnel.

20-07-158 : Mise à disposition partielle d'un agent communal auprès de l'association "Orchestre d'Harmonie de Libourne" 2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition partielle d'un agent communal du Conservatoire Municipal de Musique auprès de l'Association Orchestre d'Harmonie de Libourne à raison de 144h par an et pour une durée de 1 an soit jusqu'au 31 décembre 2020.

20-07-159 : Versement d'indemnités au jury d'examen du Conservatoire Municipal de Musique de Libourne

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe d'une indemnisation des membres du jury du conservatoire municipal de musique selon les modalités ci-après exposées,

- de fixer le montant d'une vacation à 90 € bruts sachant qu'une vacation représente une durée de 3 heures et qu'il ne peut être décompté à un même examinateur plus de deux vacations au titre d'une même journée,

- d'autoriser le paiement des rémunérations et des charges correspondantes,

- de dire que les dispositions de la présente délibération remplacent celles de la délibération du 28 mai 2009.

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

Rapporteur : Madame Laurence ROUËDE

20-07-160 : Extension du collège Saint-Joseph - Occupation du domaine public

Le Conseil Municipal autorise l'OGEC Saint-Joseph, ou toute personne physique ou morale s'y substituant à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme et/ou de construction nécessaires à la réalisation de l'ouvrage surplombant le domaine public et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit pour une durée de 70 ans.

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCARAZ

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

20-07-161 : Redevance payée par le FC Girondins de disposition du stade Moueix

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer une convention de mise à disposition du stade Jean-Antoine Moueix avec l'association « Football Club Girondins de Bordeaux »
- à fixer le montant de cette mise à disposition du stade Jean-Antoine Moueix à hauteur de 5000 € couvrant la durée d'utilisation

CULTURE

Rapporteur : Madame Anne-Marie PRIEGNTIZ

20-07-162 : F.A.C : Demandes de subventions à la DRAC Nouvelle Aquitaine, à la Région Nouvelle Aquitaine et au Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de la 29ème édition du festival des arts de la rue Fest'Arts et de la saison culturelle 2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès des collectivités et institutions ci-après l'attribution des subventions mentionnées et à percevoir les montants de ces soutiens :

DRAC Nouvelle Aquitaine :

20 000€ au titre des accueils en résidence et des actions culturelles

Région Nouvelle Aquitaine :

30 000€ au titre de de Fest'arts , manifestation du spectacle vivant soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine

22 500€ au titre de la saison culturelle du Théâtre le Liburnia (Scènes de Territoire)

Conseil Départemental de la Gironde :

27 000€ dans le cadre des scènes d'été en Gironde

20-07-163 : Musée: demande de subvention pour la restauration d'oeuvres d'arts auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine – année 2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à solliciter une subvention à hauteur de 400 € auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine au titre de la restauration des dessins précités
- à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de la subvention précisée ci-dessus.

20-07-164 : Musée des beaux-arts : demande de subvention au FRAM (Fond Régional d'Acquisition pour les Musées) pour l'acquisition d'une œuvre - année 2020

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à réaliser les démarches permettant la sollicitation d'une aide financière au titre du FRAM auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine et de la Région Nouvelle Aquitaine
- à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de la subvention précisée ci-dessus

EDUCATION

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

20-07-165 : Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et à percevoir les prestations correspondantes.

20-07-166 : Soutien de la Ville de Libourne à la création de classes internationales à l'école Myriam Errera

Le Conseil Municipal décide :

- de soutenir dans un premier temps et dès la rentrée de septembre 2020, la création des classes internationales à l'école Myriam Errera en affectant un financement spécifique de 1000 € pour l'achat de l'équipement pédagogique nécessaire (livres, accessoires,...) à l'enseignement en langue étrangère

- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et signer tout document nécessaire

PORT DE LIBOURNE – SAINT EMILION

Rapporteur : Madame Gabi HÖPER

20-07-167 : Port de Libourne – Saint-Emilion : Modification de la tarification portuaire pour les professionnels usagers du domaine portuaire suite à la crise sanitaire de la COVID19

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe de cette aide aux usagers professionnels concernés

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute les pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux usagers professionnels concernés

20-07-168 : Port de Libourne-Saint Emilion: Occupation du domaine portuaire par une terrasse ouverte de la Galerie des quais

Le Conseil Municipal approuve cette proposition d'occupation temporaire du domaine portuaire par une terrasse estivale et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'autorisation.

20-07-169 : Port de Libourne-Saint Emilion: Convention de stationnement du bateau-promenade le Pibal armé par l'office de tourisme intercommunal du libournais pour l'été 2020

Le Conseil Municipal approuve la convention de stationnement proposée à l'Office de tourisme pour armer Le Pibal, propriété de Yachts de Bordeaux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à cette autorisation.

ENERGIES RENOUVELABLES – RESEAUX-LUTE CONTRE LES INONDATIONS

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

20-07-170 : Place Guadet-dissimulation du réseau électrique – demande d'aide financière auprès du syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ces travaux.

20-07-171 : Village des Dagueys – Rues des Dagueys et de Roudet-dissimulation du réseau électrique – demande d' syndicat départemental d'énergie électrique de la gironde

Envoyé en préfecture le 09/07/2020 de la
Reçu en préfecture le 09/07/2020 après du
Affiché le
ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de ces travaux.

QUESTION DIVERSE

Monsieur le Maire informe les élus que le Conseil Municipal est convoqué par décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 afin de procéder à l'élection des suppléants des conseillers municipaux qui seront délégués lors des élections sénatoriales. Cette séance se tiendra le vendredi 10 juillet 2020 à 10 heures en salle du Conseil. Un courrier de notification sera adressé à chaque élu.

La séance a été levée à 21 heures 32.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne 09.07.2020
Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200702-CRSOM_0207-AR